

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril mars à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. SALIGNAT, Maire.

Présents : M. Emmanuel SALIGNAT, M. Jean BRÉBION, Mme Stéphanie PETIT, M. Daniel MOREAU, Mme Nadia HUARD DE LA MARRE, M. Bertrand GUÉRIN, M. Gilles MERCIER, Mme Véronique HERITIER-DRAY, M. Emmanuel DELAHAYE, Mme Ingrid BERNIER-DUPUY, Mme Rachel CARRÉ, M. Antoine HOIZEY (arrivé à 20 h 35).

Pouvoir : M. Christophe CAQUOT à M. DELAHAYE.

Absentes excusées : Mme Camélia CHALLOY, Mme Julie MACAIRE,

Secrétaire : Mme Stéphanie PETIT.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 mars 2023,
2. Vote du Compte de Gestion 2022,
3. Vote du Compte administratif 2022,
4. Affectation des résultats,
5. Vote des subventions et dons 2023,
6. Vote du budget primitif 2023,
7. Vote des contributions directes 2023,
8. Location des barnums,
9. CESU,
10. Rétrocession terrain route de la Gare,
11. Devis ORANGE, internet,
12. Décisions du Maire,
13. Questions écrites des conseillers municipaux,
14. Informations diverses.

2023.11 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal du 28 mars 2023, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du conseil municipal.

Vu le procès-verbal rédigé par Mme Camélia CHALLOY, secrétaire de séance du conseil du 28 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; adopte le procès-verbal de la séance du 28 mars élaboré par Mme Camélia CHALLOY, secrétaire de séance.

2023.12 / VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. SALIGNAT, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 présenté par M. le Trésorier Principal de RAMBOUILLET, identique au compte administratif 2022 de la Commune.

Section de fonctionnement

	Total budgété	Réalisations annuelles
DEPENSES	1 829 217.72	1 145 707.54
RECETTES	1 322 658.00	1 429 505.93
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021	506 559.72	506 559.72
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2022		790 358.11

Section d'investissement

	Total budgété	Réalisations annuelles
DEPENSES	6 100 857.31	912 907.00
RECETTES	5 231 472.36	3 142 595.14
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2021	869 384.95	869 384.95
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2022		3 099 073.09

2023.13 / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. MOREAU, à l'unanimité,
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur SALIGNAT, Maire, cette
personne s'étant retirée au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de
l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		506 559.72		869 384.95		1 375 944.67
Opérations de l'exercice	1 145 707.54	1 429 505.93	912 907.00	3 142 595.14	2 058 615.54	4 572 101.07
TOTAUX	1 145 707.54	1 936 065.65	912 907.00	4 011 980.09	2 058 614.54	5 984 045.74
Résultats de clôture		790 358.11		3 099 073.09		3 889 431.20
Restes à réaliser			5 080 708.28	1 835 973.00	5 080 708.28	1 835 973.00
TOTAUX CUMULES	1 145 707.54	1 936 065.65	5 993.615.25	5 847 953.09	7 139 322.82	7 784 018.74
RESULTATS DEFINITIFS		790 358.11	145 662.19			644 695.92

2 – Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 – Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023.14 / AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022. BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. SALIGNAT, à l'unanimité,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. SALIGNAT, Maire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	790 358.11
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (1 429 505.93 – 1 145 707.54)	283 798.39
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	506 559.72

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	3 099 073.09
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes – Dépenses 3 142 595.14 – 912 907.00)	2 229 688.14
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	869 384.95
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) :	-3 244 735.28
Recettes – Dépenses (1 835 973.00 – 5 080 708.28)	

Besoin de financement de la section d'investissement (F+ G)	-145 662.19
--	--------------------

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	145 662.19
Affectation complémentaire « en réserves » (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	644 695.92

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
---	--

Arrivée de M. HOIZEY à 20 h 35

2023.15 / SUBVENTIONS ET DONNS 2023

M. BREBION donne lecture des propositions de subventions et dons proposées par la commission des finances lors de sa réunion du 6 avril 2023.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité (abstention : M. MERCIER, Mme HERITIER-DRAY, Mme CARRÉ) fixe la liste des subventions et dons pour l'année 2023.

	DONS	SUBVENTIONS
CAISSE DES ECOLES		3 500.00
CCAS		6 000.00
CROIX ROUGE	500.00	
GAZERAN FOOTBALL LOISIR	2 550.00	
GAZERAN SPORTS LOISIRS CULTURE	2 500.00	
IME LE CASTEL	250.00	
LIGUE CONTRE LE CANCER	100.000	
NALAT CHAT		1 000.00
ORPHELINS DE LA POLICE	500.00	
ORPHELINS DES SAPEURS POMPIERS	500.00	
PREVENTION ROUTIERE		100.00
RESTAURANTS DU CŒUR	800.00	
SARRAF	100.00	
SCAPA	1 600.00	
TERRA YVELINES	1 000.00	
USEP ECOLE GAZERAN		3 000.00
US POIGNY RAMBOUILLET	300.00	

2023.16 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - COMMUNE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (abstention : Mme HERITIER-DRAY adopte le budget primitif 2023, proposé par la Commission des Finances.

section de fonctionnement en équilibre

dépenses = recettes = 2 245 975.17 €

section d'investissement en équilibre

dépenses = recettes = 5 656 119.38 €

2023.17 / VOTE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et suivants,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636B sexies et 1636B septies,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 6 avril 2023,

Considérant qu'il convient de voter les taux d'impôts à percevoir au titre de l'année 2023,

Suite à la commission « Finances » réunie le 6 avril 2023, Monsieur BRÉBION propose une augmentation des taux d'imposition des taxes foncières et de la taxe d'habitation de 5.5588 %. Ces taux seront appliqués aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux au titre de l'année 2023.

À compter de 2023, les communes et EPCI votent à nouveau le taux de la taxe d'habitation, qui concerne les résidences secondaires, les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non retenus à la CFE, les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'État ou des collectivités locales et non exonérés et les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (abstention : Mme HERITIER-DRAY) vote les taux suivants :

Libellés	Bases 2022	Bases notifiées 2023	Taux appliqué	Variation de taux	Produit résultant de la décision
Taxe foncière bâti	4 272 691	4 531 000	23,17	5,558	1 049 833
Taxe foncière non bâti	127 599	135 100	42,60	5,565	57 661
Taxe habitation	149 108	159 695	6,80		10 859
TOTAL					1 118 353

2023.18 / BARNUMS

M. BRÉBION informe le Conseil municipal que la commission des finances, lors de sa réunion du 6 avril 2023 a décidé de louer les barnums de la commune.

La commission propose de différencier les barnums mesurant moins de 20 m² et le barnum de plus de 20m².

Barnum -20m²

- Seules peuvent prétendre à la réservations des barnums, les associations domiciliées à Gazeran.
- L'installation et l'usage sont exclusivement sur le domaine privé ou public de la Commune.
- L'emprunteur doit présenter une attestation d'assurance RC valide pour la durée de l'emprunt.
- Le montage, l'usage, le démontage sont assurés par l'emprunteur, sous sa responsabilité.
- Une caution sera demandée par barnum.

Barnum +20m²

- Idem barnum -20m²
- Un ou plusieurs employés municipaux guiderons et participerons aux montage et démontage.
- Une caution sera demandée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la commission des finances et décide de rédiger un règlement et de fixer le montant des cautions. Ces propositions seront soumises lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal.

2023.19 / CESU

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Santé Publique concernant les services prestataires correspondant aux activités de garde d'enfants en établissement : crèches, halte-garderie et jardins d'enfants ainsi que les activités de garderie périscolaires, notamment l'article L.2324-1 ;

Vu la loi n°2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne, notamment l'article 1 ;

Considérant que la commune de GAZERAN est saisie par trois familles demandant l'utilisation, comme moyen de paiement, de Chèque Emploi Service Universel (CESU) créé dans le cadre de la politique conduite pour favoriser le service à la personne,

Considérant que le CESU préfinancé, sous format papier, est un des moyens de règlement de certains services offerts par la collectivité par le biais du régisseur,

Considérant que pour pouvoir mettre en place ce moyen de paiement, il est obligatoire de signer une affiliation au CRCESU, organisme permettant le transfert des valeurs des CESU vers le compte de dépôt de fonds de la commune,

Considérant notamment que les frais d'inscription au CRCESU et les frais de traitement de chaque remis de titre papier CESU sont à la charge de la commune,

Considérant l'avis défavorable de la commission des finances en date du 6 avril 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas adhérer au dispositif CESU.

2023.20 / RETROCESSION TERRAIN ROUTE DE LA GARE

M. le Maire présente au Conseil municipal le permis d'aménager sur le terrain à l'angle de la route de la Gare et de la route du Bray.

Dans la note de présentation il est indiqué qu'un lot est destiné à l'incorporation dans le domaine public communal (régularisation foncière de l'alignement existant). Il s'agit d'une partie du trottoir et de la butte.

M. le Maire précise que RAMBOUILLET TERRITOIRES, service instructeur, demande l'avis du Conseil municipal sur cette rétrocession à la commune.

Mme HUARD DE LA MARRE demande si le Conseil Départemental a donné son accord pour les sept sorties sur la route de la Gare. M. le Maire précise qu'à ce jour l'accord n'a pas été reçu. Elle souhaite que la commune profite de cette proposition pour demander une bande de terrain supplémentaire pour réaliser une piste cyclable. La piste cyclable, passant à cet endroit a déjà évoqué dans plusieurs conseils municipaux.

Mme PETIT demande si une seule sortie ne serait pas une bonne solution pour ce projet.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité (abstentions : Mme HUARD DE LA MARRE, Mme HERITIER-DRAY, Mme CARRÉ) accepte la rétrocession de la parcelle à la commune, sous réserve de :

- décaissage de la butte,
- réfection du trottoir après les travaux,
- cession d'une bande de terrain supplémentaire pour la création d'une piste cyclable.

Le Conseil municipal se réserve le droit d'annuler cette décision si les conditions de rétrocession ne sont pas remplies.

2023.21 / DEVIS ORANGE INTERNET

M. le Maire laisse la parole à M. GUÉRIN qui a réalisé l'étude.

M. GUÉRIN propose une séparation des réseaux internet de la mairie, de l'école et de la salle des fêtes.

Le matériel sera plus récent. Le montant des travaux s'élève à 38 721.30 € HT soit 46 465.56 € TTC. Le montant de la redevance mensuelle, sur 3 ans, est de 216.65 €. Il précise que si la commande est passée maintenant, les travaux se feront durant l'été afin que tout soit opérationnel pour la rentrée scolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis avec ORANGE, pour un montant de 38 721.30 € HT (46 465.56 €) pour les travaux et de 216.65 € TTC, par mois sur 3 ans, pour la redevance.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE

Dates	Champ de la délégation	Destinataire ou attributaire	Objet	Montant TTC
29/03/23	Finances	VEOLIA	Réception 5 poteaux incendie avec le SDIS	985,32
30/03/23	Finances	BERNARD	Serviettes en papier pour le restaurant scolaire	201,24
01/04/23	Finances	AUTODISTRIBUTION	Pièces véhicules communaux	151,22
04/04/23	Finances	VRP PAYSAGES	Abattages 5 arbres dangereux	2 448,00
07/04/23	Finances	THIERY CONSTRUCTION	Fourniture et pose d'anti pince doigts maternelle	912,00
31/03/23	Droit préemption urbain	29 rue d'Aquitaine	Non préemption	
31/03/23	Droit préemption urbain	26 rue du Gâteau	Non préemption	

QUESTIONS ÉCRITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune question des conseillers municipaux.

INFORMATIONS DIVERSES

REUNIONS

M. le Maire informe le Conseil municipal que :

- une réunion d'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le 13 mai 2023 à la salle des Fêtes de Poigny-La-Forêt. Une invitation sera adressée dans tout le village,
- une réunion publique aura lieu en septembre.

DOMNIS

M. GUÉRIN demande si la mairie a reçu les documents pour la garantie d'emprunt DOMNIS.

M. le Maire informe qu'il attend le dossier.

PNR VALLEE CHEVREUSE

M. GUÉRIN demande si la commune adhère au PNR de la Vallée de Chevreuse.

M. le Maire doit rencontrer Mme Anne CABRIT, présidente, cette semaine.

PLM

M. GUÉRIN demande si la mairie a été des retours sur le Plan Local de Mobilité.

M. le Maire précise qu'il n'a rien reçu.

PANNEAUX SIGNALISATION

Mme CARRÉ a constaté que de nombreux panneaux de signalisation étaient détériorés. M. MOREAU informe le Conseil municipal que les panneaux seront scellés prochainement.

Mme BERNIER-DUPUY fait remarquer qu'il manque des panneaux au Gâteau. M. le Maire répond qu'ils ont été volés.

Mme BERNIER-DUPUY demande que les barrières des chemins communaux près du Haras du Gâteau et de la route de Poigny soient remises en place, car des scooters empruntent les chemins forestiers.

DEFENSE

M. MERCIER informe le Conseil municipal qu'il a assisté, à RAMBOUILLET, à une réunion des correspondants défense.

Il a adressé aux Conseillers municipaux un fascicule.

Lors de cette réunion il a été évoqué la défense, la sécurité et les incivilités.

Les intervenants souhaitent que les jeunes aient un sentiment patriotique.

ARBRES

M. MERCIER informe le Conseil municipal que le SIAEP propose des arbres fruitiers ou autres, aux communes. Un budget de 3 000 € par an sur 4 ans est alloué. Mme PETIT demande si la commune en fera la demande, M. le Maire répond que M. MOREAU portera la demande.

Des réunions d'information seront organisées.

TELECABINE

Mme HUARD DE LA MARRE donne lecture au Conseil municipal d'un mail qu'elle a reçu du Département, concernant l'installation d'une télécabine de médecine. Ils attendent des renseignements complémentaires (étude auprès des médecins etc...).

Elle a demandé au Département plus de précisions sur leur demande.

La séance est levée à 22 h 35.

Ont signé avec nous, Emmanuel SALIGNAT, Maire, les Conseillers municipaux présents en séance qui ont délibéré ou donné pouvoir

Emmanuel SALIGNAT	Jean BREBION	Stéphanie PETIT	Daniel MOREAU
Nadia HUARD DE LA MARRE	Bertrand GUÉRIN	Camélia CHALLOY <i>(absente)</i>	Gilles MERCIER
Christophe CAQUOT <i>(procuration à M. DELAHAYE)</i>	Véronique HERITIER- DRAY	Emmanuel DELAHAYE	Ingrid BERNIER-DUPUY
Rachel CARRE	Julie MACAIRE <i>(absente)</i>	Antoine HOIZEY	Le Secrétaire de séance Stéphanie PETIT